

PIECES A FOURNIR

Pour donner suite à votre demande d'agrément :

pour une première demande :
□ demande d'agrément en qualité de garde particulier
□ certificat d'incompatibilité de fonction, attestation d'exercice aux fonctions de garde particulier
□ commission d'un garde particulier
□ demande de reconnaissance d'aptitude technique de garde particulier après formation ou avec
dispense de formation
□ certificat d'incompatibilité de fonction
□ photocopie de votre carte d'identité ou passeport
□ modules de formation
□ carte d'agrément signée par le commettant et le demandeur
□ liste des territoires
□ le cas échéant, pour l'agrément d'un garde-pêche ou d'un garde-chasse : photocopie du permis de pêche ou chasse en cours de validité.
▶ pour un renouvellement :
□ demande d'agrément en qualité de garde particulier
□ certificat d'incompatibilité de fonction, attestation d'exercice aux fonctions de garde particulier
□ commission d'un garde particulier
□ photocopie de la carte d'identité ou passeport
□ nouvelle carte d'agrément signée par le commettant et le demandeur
□ ancienne carte d'agrément
□ les anciens arrêtés : aptitude technique et 1ère demande
□ photocopie de la prestation de serment
□ liste des territoires
□ le cas échéant, pour l'agrément d'un garde-pêche ou d'un garde-chasse : photocopie du permis de pêche ou chasse en cours de validité.
▶ pour un duplicata :
□ photocopie de la prestation de serment
□ anciens arrêtés
□ pièce identité
□ photocopie de la prestation de serment
procès verbal gendarmerie ou attestation sur l'honneur
□ photocopie ancienne carte si possible
▶ pour une reconnaissance d'aptitude :
□ module de formation
□ pièce identité
□ demande de reconnaissance d'aptitude technique